



AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

COMMUNE DE NERNIER
MAIRIE - 14 RUE DE LA MAIRIE
74140 NERNIER - FRANCE
Tel. 0450728226 - Contact : dgs@nernier.fr

OBJET : EXERCICE D'UNE ACTIVITE SAISONNIERE DE PETITE RESTAURATION TYPE SNACK A NERNIER - SAISON ESTIVALE 2023

Depuis de nombreuses années, un snack installé au port de Nernier, propose une petite restauration journalière, fort appréciée de tous, population, plaisanciers, visiteurs... qui dynamise le port de plaisance.

- Pour 2023, l'usage de l'emplacement situé sur le domaine public est à renouveler, objet du présent appel à candidature lancé par la commune de NERNIER.

CARACTERISTIQUES ET PRESTATIONS

a) Emplacement

L'emplacement, objet du présent appel, est situé sur le domaine public, quai des Dériveurs à NERNIER. Il est en extérieur, mis à disposition nu et sans équipement.

Il comprend un espace snack-restauration avec une terrasse d'une vingtaine de places assises, voire plus en cas d'affluence. Il appartient au prestataire d'équiper les emplacements avec un chalet ou autre.

A noter, le(s) chalet(s) ou autre proposition ne doivent pas être déplacés durant toute la saison.

L'emplacement est équipé d'une alimentation électrique et d'une arrivée d'eau. Le prestataire fait son affaire des relations de réseaux.

Il est situé à proximité de la capitainerie, équipée de toilettes publiques.

b) Prestations

L'usage de l'emplacement doit permettre à un professionnel du secteur de proposer une prestation de petite restauration, diversifiée, accessible, à consommer sur place ou à emporter.

c) Modalités pratiques

La saison est prévue du 1^{er} mai au 30 septembre 2023. Le service doit être assuré 7 jours sur 7, à moduler en fonction des aléas météorologiques. Il doit obligatoirement démarrer tous les jours à 7h30 et se poursuivre au minimum jusqu'à 18h.

Un nombre trop important d'absences de service peut entraîner le retrait de l'autorisation.

Un planning des festivités et manifestations nautiques est porté à la connaissance du prestataire qui peut être invité à assurer son service en soirée.

Le prestataire est autorisé à organiser quelques soirées festives sous réserve de l'autorisation préalable de Monsieur le maire.

d) Redevance

L'usage de l'emplacement tel que décrit est soumis à une redevance de saison pour occupation du domaine public votée par le conseil municipal, le tarif 2023 est de 100 € le m².

Ce tarif s'entend hors charges d'eau et d'électricité.

MODALITE DE PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat remet un dossier constitué des pièces suivantes :

. Concernant le projet :

- une description précise et détaillée du type d'activité exercé, le projet, les menus et les gammes de tarifs, les modalités de fonctionnement, le ou les emplois créés ou transférés, les fournisseurs
- le descriptif du chalet ou autre proposition avec photos ;
- la forme juridique de l'exploitation : société, autoentrepreneur, etc., avec N° de RC, de SIRET...
- le nombre de mètres carrés nécessaires à l'exploitation

Concernant le candidat :

- une lettre de candidature motivée
- l'attestation de formation hygiène alimentaire – HACCP
- le permis d'exploitation
- les diplômes éventuels
- le cas échéant, l'emplacement actuel occupé, le nombre de personnes employées, les expériences et références passées
- une copie de la carte nationale d'identité ou passeport ou autre autorisation valide de séjour sur le territoire.

Les dossiers de candidature doivent être remis

Au plus tard le vendredi 31 mars 2023 à 17h00

Par mail à dgs@nernier.fr

Par courrier ou par dépôt en MAIRIE 14 rue de la mairie 74140 Nernier

PROCEDURE DE SELECTION

En application de l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), la présente procédure est libre.

Les offres seront analysées par les élus municipaux, membres de la commission idoine, qui choisiront le candidat répondant le mieux aux attentes de la commune, au regard de la qualité de la prestation :

- Occupation de l'emplacement et redevance
- Diversité des menus, qualité et provenance des produits, formules proposées, gamme de prix
- Formation du candidat, expériences.

Dans l'hypothèse de plusieurs candidatures répondant aux attentes de la commune, il sera proposé un rendez-vous avec les membres de la commission communale idoine.

Le candidat que la commune envisage de retenir fournira dans les meilleurs délais avant la signature de l'autorisation, l'attestation d'assurance professionnelle.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES Les prestataires intéressés peuvent obtenir tout renseignement complémentaire en adressant un mail à l'adresse suivante : dgs@nernier.fr

